

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 06 février 2014

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-Président

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Demande de subvention – Insolivres 2014 – Conseil Général de la Moselle

Monsieur le Président explique que le projet Insolivres 2014 en lien avec le festival Cabanes de Moselle prend forme autour de l'intervention d'une conteuse dans 7 lieux insolites. Il y a donc lieu de solliciter le Conseil Général de la Moselle pour qu'il apporte son soutien à la manifestation.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider le projet Insolivres tel qu'il a été présenté, d'arrêter son coût prévisionnel à 1260 € HT et de solliciter une subvention du Conseil Général de la Moselle à hauteur de 50 %, soit 630 € HT.*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Déchèterie – Signature d'un contrat de partenariat avec LVL – Collecte des cartouches d'encre usagées

Monsieur le Président explique qu'il est possible de mettre en place une nouvelle filière de tri à la déchèterie pour collecter les cartouches d'encre usagées en vue de leur recyclage. La société LVL basé dans l'ouest de la France propose d'effectuer le service de collecte de ces déchets à titre gratuit. Ce contrat serait conclu pour un an afin de faire le point à son terme sur l'efficacité de la filière.

L'exposé du Président entendu,

Vu le projet de contrat,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat avec la société LVL pour la collecte des cartouches d'encre usagées à la déchèterie,*

- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Certificats d'économie d'énergie – Convention UEM

Monsieur le Président propose de renouveler la convention avec l'UEM pour le rachat des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) pour 2014. Il rappelle que la convention fixe les conditions de revente des C.E.E. au tarif de 2,80 € / MWH Cumac. La revente des C.E.E. permettra de financer en partie le réseau de chaleur créé en 2014

L'exposé du Président entendu,
Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention d'application de la convention cadre en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique ; certificats d'économie d'énergie avec l'UEM pour l'année 2014,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Vente d'un terrain – zone industrielle – société NATIOCREDBAIL

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à la vente d'un terrain à une société de crédit-bail dénommé NATIOCREDBAIL. En effet, ce terrain fera l'objet d'un contrat de crédit-bail au profit de la SCI BELLEVUE (société ACKERMANN). Le projet créerait immédiatement 6 emplois. La société ACKERMANN déjà présente à Morhange souhaite développer un atelier de préparation, de réparation de gros matériel agricole et un atelier de pièces détachées et de motoculture professionnelle.

L'exposé du Président entendu,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 avril 2013 (point n°5),

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'acte de vente du terrain sis à Boulay cadastré section 18 parcelles 319 et 321 d'une superficie respective de 32,84 ares et 69,26 ares entre la Communauté de communes du Pays Boulageois et la société NATIOCREDBAIL,
- 2) De fixer le prix de vente à 9,50 € HT du m² (cf. délibération du 4 avril 2013),
- 3) De charger Maître DAUPHIN, notaire à Boulay, d'établir l'acte de vente,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Vente d'un terrain – zone industrielle – SCI LYSANE

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à la vente d'un terrain à la SCI LYSANE fin d'aménager un accès à la parcelle enclavée située à l'arrière de la parcelle cadastrée section 18 n°231 qui est déjà surbâtie. Ces deux parcelles cadastrées section 18 n°318 et 320 d'une superficie respective de 1,39 are et 0,98 are sont cédées à la SCI LYSANE au prix de 9,50 € HT du m².

*L'exposé du Président entendu,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 avril 2013 (point n°5),*

*Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer l'acte de vente des terrains sis à Boulay cadastrés section 18 parcelles 318 et 320 d'une superficie respective de 1,39 are et 0,98 are entre la Communauté de communes du Pays Boulageois et la SCI LYSANE,*
- 2) *De fixer le prix de vente à 9,50 € HT du m² (cf. délibération du 4 avril 2013),*
- 3) *De charger Maître DAUPHIN, notaire à Boulay, d'établir l'acte de vente,*
- 4) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,